

18-24 novembre 2024 : Semaine mondiale pour un bon usage des antibiotiques

Depuis cet été, les pharmaciens peuvent délivrer certains antibiotiques sans ordonnance. Retour sur cette nouveauté et ses implications, à l'occasion de la semaine mondiale pour un bon usage des antibiotiques.

Pendant des décennies, les antibiotiques ont été utilisés sans modération. Jusqu'à ce qu'un problème, au départ insignifiant, devienne aujourd'hui incontrôlable : l'antibiorésistance, ou comment des bactéries deviennent peu à peu insensibles à ces médicaments, à force d'y être trop exposées. Pour l'OMS, il s'agit ni plus ni moins que l'une des « plus grandes menaces pour la santé publique mondiale ». Seule solution : limiter au maximum l'utilisation d'antibiotiques, pour s'assurer que ces derniers restent efficaces quand on a réellement besoin d'eux.

Dès 2002 en France, les pouvoirs publics dégainent la campagne « Les antibiotiques, c'est pas automatique ». Le problème est en effet global, car les bactéries peuvent se transmettre des gènes de résistance d'une espèce à une autre, impliquant indifféremment des bactéries

présentes chez l'être l'humain, les animaux ou dans l'environnement. Les plans Ecoantibio prendront d'ailleurs la relève côté santé animale. « Ces campagnes ont porté leurs fruits, notamment en médecine vétérinaire, mais il y a encore beaucoup à faire côté médecine humaine », estime Béatrice Rosolen, responsable du Centre Régional en Antibiothérapie de Bourgogne-Franche-Comté. Ces centres régionaux, lancés en 2020, visent justement à organiser localement la lutte contre l'antibiorésistance.

Le 19 juin 2024, une nouvelle mesure voit le jour : l'autorisation pour les pharmaciens de délivrer certains antibiotiques sans ordonnance, en l'occurrence en cas d'angine bactérienne confirmée ou de cystite, à condition de réaliser au préalable un test diagnostique. « Le but principal de cette mesure est de favoriser la réalisation de tests diagnostiques qui, s'ils sont négatifs, permettent d'éviter une prescription d'antibiotiques inutiles, explique Béatrice Rosolen. En cas de test positif, les patients n'ont plus besoin de retourner vers leur médecin traitant pour avoir une ordonnance. La délivrance

par le pharmacien des antibiotiques indiqués dans le traitement de ces deux pathologies permettra d'aider les médecins parfois surbookés, notamment dans les déserts médicaux, tout en assurant une plus juste prescription en terme de molécule et de durée. »

Pour l'infectiologue Franc-Comtoise, cette mesure pourrait ainsi permettre de limiter l'usage d'antibiotiques tout en favorisant la coopération entre médecins et pharmaciens. De quoi ouvrir la voie à d'autres antibiotiques ? « Pas nécessairement. C'était possible pour les infections urinaires et les angines, car il existait déjà des tests diagnostiques rapides et fiables ». Si les médecins restent donc en première ligne de la prescription d'antibiotiques, des ressources humaines et matérielles disponibles sont les éléments clés pour lutter contre l'antibiorésistance.



Cet article vous a été proposé par la Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française (SPILF).

